

LE TOURNOI ÉCONOMIQUE...

Dans son numéro du 13 août, l'*Économiste français* demande des explications sur l'accord qu'il peut y avoir entre notre conception du crédit et la pratique de certaines banques coopératives: il est de notre devoir de les lui fournir.

Malheureusement l'*Économiste* a le talent d'embrouiller les questions en les posant; aussi nous faut-il les débrouiller avant d'y répondre.

Nous avons tout d'abord à dissiper une erreur de cette feuille qui croit que parmi les journaux dont l'influence et les sympathies appuient le plus chaleureusement la société du *Crédit au travail*, quelques-uns reçoivent son inspiration, et prétend que le contraste de la pratique des promoteurs des sociétés de *Crédit au travail*, avec des théories qui se produisent sous leur couvert, trahit une contradiction qui doit être éclaircie.

Comme le *Courrier français* est cité parmi ces journaux, nous devons apprendre à l'*Économiste* que, pour ce qui nous regarde, nous ne produisons nos théories sous le couvert de personne, que nous en prenons toute la responsabilité, et que nous ne recevons l'inspiration de qui que ce soit. La contradiction nous semble suffisamment éclaircie comme cela. Pourtant, voyons quelle était celle prétendue contradiction.

«Des sociétés de crédit, pour favoriser la naissance et le développement des associations coopératives, dit l'Économiste, se sont fondées à Paris, Lyon, Lille, Colmar (notamment à Paris, la Banque du Crédit au Travail avec la gérance de M. Beluze, et à Lyon, avec la gérance de M. Flottard). Ces sociétés adressent leurs appels en faveur de la coopération aux pauvres comme aux riches, aux rentiers comme aux travailleurs. Cependant des journaux ne cessent pas de prêcher sur tous les tons, que le beau idéal de la coopération implique l'exclusion de tout capital, et par conséquent de tout crédit étranger au travailleur; qu'il n'y a de juste et de bon que la réunion exclusive, dans la personne du l'ouvrier, de la double qualité de capitaliste et de travailleur, que toute intervention du capitaliste non travailleur est un expédient de circonstance, sinon une exploitation abusive.

Si telle était la vraie doctrine de l'économie sociale, les sociétés de Crédit au Travail en seraient la négation; elles devraient s'abstenir et disparaître. Si, au contraire, et telle est notre conviction, ajoute l'Économiste, le crédit a un rôle légitime dans la coopération, il y a erreur et injustice à déprécier le concours du capital étranger au travailleur».

Quel écheveau! et quelle logique! Enfin, essayons pourtant de dévider et d'éclaircir.

L'*Économiste*, semble confondre deux choses bien distinctes, les banques de crédits et les associations de crédit mutuel; ensuite il oublie que la *Banque du Crédit au travail* est une banque ayant un but déterminé, mais, néanmoins, une banque, soumise aux règlements que fixent les lois en cette matière et qui lui imposent certaines formes et certaines conditions; en troisième lieu, les journaux dont il parle laissent la pratique indépendante, mais pour l'éclairer, ils ne cessent de prêcher sur tous les tons, comme il le dit si bien, que l'idéal, c'est à dire le but tendanciel - non pas de la coopération, - mais du développement social, implique - non pas encore l'exclusion de tout capital, ce qui serait une sottise, - mais l'extension de la possession du capital à tous les producteurs. Ces journaux, - du moins le *Courrier français*, - ajoutent en effet que de même que tout homme doit être également producteur et consommateur, tout citoyen doit réunir la triple qualité de capitaliste, travailleur et échangiste, et que toute intervention du capital comme fonction spéciale est un expédient de circonstance, sinon une application abusive.

Mais si telle était la vraie doctrine du progrès économique et social, les sociétés de crédit au travail n'en seraient pas la négation, comme le prétend l'*Économiste*, par je ne sais quel tour de logique que nous ne pouvons comprendre. Elles l'affirmeraient et la serviraient au contraire, puisque leur but est de faire passer le capital aux mains des travailleurs et de les en rendre définitivement possesseurs.

Maintenant nous ne croyons pas que les sociétés dont il est question s'imaginent être autre chose que des procédés progressifs, mais empiriques, des pratiques salutaires, mais transitoires, contenant en elles

complètement et uniquement le principe de la justice et du développement social, et devant durer éternellement tant par le fond que par la forme. Ce serait une étrange illusion. Tout homme sensé est instruit par l'histoire que les meilleures institutions sont modifiables, temporaires, et que rien ici-bas n'est éternel, pas même l'ignorance, pas même la misère.

Quant à la proposition soutenue par l'*Économiste* que, si le crédit a un rôle légitime dans la coopération, il y a erreur et injustice à déprécier le concours du capital étranger au travailleur: - nous ne comprenons pas.

L'*Économiste* ne sait-il pas que le rôle légitime du crédit est justement de déprécier la valeur des services du capital, et ne peut-il comprendre que, le but étant pour chacun de ne point payer les services dont il peut se passer; si les travailleurs peuvent s'assurer par la mutualité, par leurs propres sacrifices et leurs seuls efforts la gratuité du crédit, il n'est aucune nécessité à eux qu'ils acceptent le concours rémunéré du capital étranger dont ils n'ont que faire. Nous n'avons jamais dit autre chose, et il n'y a là ni erreur ni injustice. L'*Économiste* demandait une déclaration publique, nous venons de la lui donner. Sera t-il satisfait?

Pierre DENIS.
